

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, en session budgétaire, sous la présidence de M. Eug. Motte, maire.

Assistants : MM. François, Baillet, Despaire, Gayet, Niz.

MM. Achille Rousseau, Louis Delattre et Léon Olivier ont été désignés pour représenter le Conseil municipal au Comité supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

A propos de l'Exposition

Après avoir fait approuver plusieurs résolutions de félicitation et de remerciement de quelques constructions sans importance, M. Motte s'étend longuement sur la défunte Exposition Internationale du Nord de la France, dont il retrace toute la vie.

M. Couppez. — C'est une étude comparative à faire.

M. Delattre. — Non, c'est un discours pour la postérité.

M. Motte. — La félicité aurait été complète si nous avions donné vos conseils.

Couppez. — Nous sommes le ment frein.

M. Lepoutre. — C'est vrai.

M. Delattre. — Lepoutre le dit, nous sommes du moulin frein.

M. le Maire poursuit la lecture de son rapport.

UNE GRUPE DE QUINZE MÈTRES

Un singulier au service de M. L. Lepoutre, entrepreneur à Paris, M. Léon Anafé, député, demandeur sur Hoche, 67, était occupé à effectuer des placards sur les murs des grands palais de l'Exposition. Soudain, par suite d'un faux pas, il glissa et tomba dans le vide d'une hauteur de quinze mètres. Il se cassa le bras et le cou, et fut blessé de plusieurs autres endroits. Il fut transporté à l'hôpital de la rue de Valenciennes, où il est en ce moment.

Un repos de trois mois a été prescrit à M. Léon Anafé.

LES DEUX DU CAPITAINE

M. Emile Maon, capitaine commandant la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, dont nous avons été les premiers à annoncer la mort, est décédé à 69 ans, demeurant rue de Lannoy, 10, à Roubaix, le 14, est mort subitement d'une embolie au cœur, en se rendant à son travail.

Le cadavre de M. Desbarboux a été transporté à la morgue de la Fraternité.

MORT SUBITE

Vendredi matin, un lierandier de l'établissement Huet & Co, rue de Valenciennes, Jules Desbarboux, 67, rue de Valenciennes, âgé de 69 ans, demeurant rue de Lannoy, 10, est mort subitement d'une embolie au cœur, en se rendant à son travail.

Le cadavre de M. Desbarboux a été transporté à la morgue de la Fraternité.

DANS LA POLICE

M. Sabien Grimaldi, le sympathique commissaire de police du 5^e arrondissement, est nommé à Cognac (Charente).

M. Sabien Grimaldi, le sympathique commissaire de police du 5^e arrondissement, est nommé à Cognac (Charente).

FERMETURE D'UNE CRÈCHE

Par suite de ce que vous nous avez dit, nous avons décidé de fermer la crèche de la rue de la Balance, cet établissement sera fermé au public du samedi 30 décembre au samedi 6 janvier inclusivement.

DUREUX DE LA MAIRIE

A l'occasion de la Nouvelle Année, les bureaux de la mairie seront fermés les 1er et 2 janvier. Toutefois, le bureau de l'Etat Civil sera ouvert de 10 heures à 12 heures, du mardi au jeudi, et de 10 heures à 12 heures, du vendredi au dimanche, pour recevoir les déclarations de naissances et de décès.

AMICALE RUE DES ARTS

Nous rappelons que c'est aujourd'hui qu'a lieu la soirée organisée par l'Amicale de la rue des Arts.

A l'issue de la soirée, grand bal de nuit avec distribution de souvenirs aux danseurs.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal verra une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

REPLIQUE DE LA MINORITE

Au nom de la minorité socialiste, M. Lebas attaque le rapport de M. Cléty et dit que ce qui menace l'équilibre du budget, ce sont les prévisions exagérées des recettes.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

celles, expression de dépenses obligatoires. Vous ne portez au compte de 1911, qui sur tous les profits de l'Exposition, que le total du déficit à la charge de la ville, soit 130,000 francs, quand c'est la totalité du déficit de 200,000 francs qu'il s'agit d'inscrire au passif de 1911. Qui vous dit que le budget de 1912 pourra supporter cette charge extraordinaire, alors que les recettes ordinaires sont probablement inférieures à vos prévisions ?

C'est quand l'année nouvelle s'annonce comme devant être mauvaise, que vous s'élancez pas, pour faire une responsabilité qui vous attendra quand même, quel que soit le résultat, à rester sur le budget de 1912, une charge qui doit être supportée par le compte de 1911. Vous croisez ainsi, pour demain, un trou qui sera à combler.

UNE GRUPE DE QUINZE MÈTRES

Un singulier au service de M. L. Lepoutre, entrepreneur à Paris, M. Léon Anafé, député, demandeur sur Hoche, 67, était occupé à effectuer des placards sur les murs des grands palais de l'Exposition. Soudain, par suite d'un faux pas, il glissa et tomba dans le vide d'une hauteur de quinze mètres. Il se cassa le bras et le cou, et fut blessé de plusieurs autres endroits. Il fut transporté à l'hôpital de la rue de Valenciennes, où il est en ce moment.

LES DEUX DU CAPITAINE

M. Emile Maon, capitaine commandant la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, dont nous avons été les premiers à annoncer la mort, est décédé à 69 ans, demeurant rue de Lannoy, 10, à Roubaix, le 14, est mort subitement d'une embolie au cœur, en se rendant à son travail.

MORT SUBITE

Vendredi matin, un lierandier de l'établissement Huet & Co, rue de Valenciennes, Jules Desbarboux, 67, rue de Valenciennes, âgé de 69 ans, demeurant rue de Lannoy, 10, est mort subitement d'une embolie au cœur, en se rendant à son travail.

DANS LA POLICE

M. Sabien Grimaldi, le sympathique commissaire de police du 5^e arrondissement, est nommé à Cognac (Charente).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal verra une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

certains conseillers. Ces messieurs semblent se dire : « Nous y voilà ! »

M. Martin a répondu à grand bruit à la question de savoir si l'usine à gaz de la rue de Valenciennes sera fermée au public. Il a dit qu'il n'y avait rien de changé à cet égard.

ATTIQUES

Élection municipale. — Nous avons dit que le parti républicain avait remporté dimanche 24 décembre, une victoire éclatante à Attiches, à l'élection municipale. Voici comment se sont réparties les voix : républicains, 222 ; socialistes, 212. Ont obtenu des voix : MM. L. Drouot, candidat de la Ligue Républicaine d'Attiches, 115 voix, élu ; M. L. Vapelle, candidat républicain, 104 voix. Au total, les résultats sont les suivants : le parti républicain a obtenu 222 voix, le parti socialiste 212 voix, et le parti radical 115 voix.

DÉCLARATION DE M. DRON

Je salue, dit M. le maire, toutes les résolutions que l'on devait faire et vous avez aussi que j'avais l'intention d'y répondre.

Comme depuis quelque temps je suis habitué à voir mes paroles déformées, j'ai cru devoir faire un résumé par écrit de ce qu'a été l'initiative de l'administration et des raisons de sa manière d'agir.

M. Villervil, secrétaire général de la mairie, fit une déclaration très nette et très précise sur le point qui nous occupait.

La lecture de la déclaration faite par M. Scaillet prend la parole. Il aurait voulu, lui qui M. le directeur demandait en temps voulu l'augmentation de salaires.

M. Dron répond qu'il sera fait droit à cette demande et il prie les conseillers de voter le crédit de 4 fr. 50.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

travaux à diriger Louis Delattre, de Bois-Grenier. Le vote avait été donné par le conseil municipal, au Bar des Rues.

Le conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

ATTIQUES

Élection municipale. — Nous avons dit que le parti républicain avait remporté dimanche 24 décembre, une victoire éclatante à Attiches, à l'élection municipale. Voici comment se sont réparties les voix : républicains, 222 ; socialistes, 212. Ont obtenu des voix : MM. L. Drouot, candidat de la Ligue Républicaine d'Attiches, 115 voix, élu ; M. L. Vapelle, candidat républicain, 104 voix. Au total, les résultats sont les suivants : le parti républicain a obtenu 222 voix, le parti socialiste 212 voix, et le parti radical 115 voix.

DÉCLARATION DE M. DRON

Je salue, dit M. le maire, toutes les résolutions que l'on devait faire et vous avez aussi que j'avais l'intention d'y répondre.

Comme depuis quelque temps je suis habitué à voir mes paroles déformées, j'ai cru devoir faire un résumé par écrit de ce qu'a été l'initiative de l'administration et des raisons de sa manière d'agir.

M. Villervil, secrétaire général de la mairie, fit une déclaration très nette et très précise sur le point qui nous occupait.

La lecture de la déclaration faite par M. Scaillet prend la parole. Il aurait voulu, lui qui M. le directeur demandait en temps voulu l'augmentation de salaires.

M. Dron répond qu'il sera fait droit à cette demande et il prie les conseillers de voter le crédit de 4 fr. 50.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

travaux à diriger Louis Delattre, de Bois-Grenier. Le vote avait été donné par le conseil municipal, au Bar des Rues.

Le conseil municipal a décidé de donner une gratification de 500 francs à M. Pénion qui, après vingt ans de service, quitte l'usine à gaz. Une lettre officielle de remerciements sera adressée à M. Pénion.

ATTIQUES

Élection municipale. — Nous avons dit que le parti républicain avait remporté dimanche 24 décembre, une victoire éclatante à Attiches, à l'élection municipale. Voici comment se sont réparties les voix : républicains, 222 ; socialistes, 212. Ont obtenu des voix : MM. L. Drouot, candidat de la Ligue Républicaine d'Attiches, 115 voix, élu ; M. L. Vapelle, candidat républicain, 104 voix. Au total, les résultats sont les suivants : le parti républicain a obtenu 222 voix, le parti socialiste 212 voix, et le parti radical 115 voix.

DÉCLARATION DE M. DRON

Je salue, dit M. le maire, toutes les résolutions que l'on devait faire et vous avez aussi que j'avais l'intention d'y répondre.

Comme depuis quelque temps je suis habitué à voir mes paroles déformées, j'ai cru devoir faire un résumé par écrit de ce qu'a été l'initiative de l'administration et des raisons de sa manière d'agir.

M. Villervil, secrétaire général de la mairie, fit une déclaration très nette et très précise sur le point qui nous occupait.

La lecture de la déclaration faite par M. Scaillet prend la parole. Il aurait voulu, lui qui M. le directeur demandait en temps voulu l'augmentation de salaires.

M. Dron répond qu'il sera fait droit à cette demande et il prie les conseillers de voter le crédit de 4 fr. 50.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Les conseillers municipaux qui avaient demandé de donner 5 francs et qui n'attendaient qu'une occasion pour les voter, votent les 5 francs demandés.

M. Dron qui n'avait pas donné sur l'augmentation de salaires, se retire.

M. Verbeke demande 6 francs par jour pour les ouvriers de l'usine à gaz. M. Martin réclame la mise au vote de cette proposition.

Par-ci par-là

Les bureaux de la Préfecture seront fermés le 2 janvier.